

TOUT COMME UN VIEUX SOLDAT DE NAPOLEON, la traverse municipale se refuse à mourir. Au quai de Sainte-Angele, les choses sont revenues ce qu'elles étaient à la belle époque des traversiers. On y voit l'enseigne "Traverse - Ferry", tout à côté de nos trois anciens passeurs, "Le Lavolette", le "Radisson" et le "Trois-Rivières". En effet, avec le retour du "Lavolette", à Trois-Rivières, la flotte municipale est au complet.

Retour du "Lavolette" au quai de Sainte-Angele

La traverse se refuse à mourir

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — Le "Lavolette", un ancien bateau-passeur de la flotte municipale, est revenu à Trois-Rivières après avoir fait la navette entre l'Île-aux-Coudres et Baie-St-Paul durant la dernière saison touristique. Il mouille présentement au quai de Sainte-Angele-de-Laval, sur la rive sud en compagnie des deux autres traver-

siers, le "Radisson" et le "Trois-Rivières".

Ces trois navires appartiennent maintenant au gouvernement provincial depuis que ce dernier a fait l'acquisition de l'actif de la traverse municipale, pour le prix de \$1,401,000.00, à la suite de l'ouverture du pont de Trois-Rivières sur le fleuve St-Lau-

C'est la ville qui assume la garde des trois anciens traversiers avec l'entente que le gouvernement de Québec lui rembourse les frais qu'entraîne cette surveillance.

Qu'advient-il de ces trois bateaux? Pour le moment leurs silhouettes familières aux Trifluviens font encore partie du décor local et il est possible que la trilogie hiverne dans nos parages. La ville attend des ordres de Québec, tout en prenant des dispositions nécessaires pour assurer la protection et le maintien en bon ordre des transbordeurs qui représentent la grosse part de l'actif du service de la Traverse.

A l'hôtel de ville, l'assistant-gérant municipal et trésorier de la ville, M. Jacques Charette, a laissé entendre qu'il était aussi question que les anciens traversiers soient mis en hivernement aux chantiers maritimes de St-Rol.

Tout cela laisse croire que les autorités provinciales n'ont pas encore pris de décision ferme quant à l'avenir de nos trois anciens traversiers. Apparemment le mort prématuré du premier ministre Daniel Johnson aurait contribué à créer cette situation "flottante" qui semble prévaloir dans le moment.

Jusqu'à présent la ville n'a encore rien reçu de la province en paiement de l'actif de la traverse. Mais le gérant municipal Roger Lord a informé les membres du conseil, lors de la dernière réunion, que le contrat de vente de la traverse était actuellement en préparation. La rédaction de cet important contrat aurait été confiée à un notaire trifluvien, dont le nom n'a pas été dévoilé publiquement. Toute cette question du paiement de l'actif de la traverse a d'ailleurs été discutée à huis clos à la dernière réunion de nos édiles.

Par une coïncidence plutôt curieuse, c'est un autre ancien traversier trifluvien, "Le Lavendrye", qui a pris la relève du "Lavolette", pour faire la navette à l'Île-aux-Coudres. Le vieux rafiot qui a connu de beaux jours à Trois-Rivières a été complètement rénové. Et c'est ainsi que l'on peut dire, comme on le fait souvent dans le passé, qu'une parcelle du patrimoine trifluvien se retrouve un peu partout dans la "La Belle Province".

La subvention de \$23,000 à la Fédération des Oeuvres de Charité

"Tout espoir n'est pas encore perdu"

par Fernand GAGNON

A la dernière séance

TROIS-RIVIERES — Si l'on tient compte d'un commentaire fait par le gérant municipal Roger Lord, à l'issue de la dernière séance du conseil municipal, tout espoir n'est pas perdu pour la Fédération des Oeuvres de charité d'obtenir de la ville une subvention pour l'année 1968.

Même si l'on peut croire encore à un changement d'attitude des membres du conseil dans cette question, il reste que le président Fernand Marion du Conseil régional du Bien-être et l'administrateur général Claude Lemay ont eu l'impression bien dernière que tout était bien fini. L'attitude du conseil à leur endroit est apparue comme une fin de non-recevoir plutôt cavalière.

MM. Marion et Lemay étaient présents à l'assemblée publique. L'échevin Benoît Giguère a pris la parole avant la fin des délibérations pour signaler leur présence et inviter le maire à leur donner le droit de parole, en soulignant que la Fédération accomplissait une oeuvre admirable et que ses porte-parole auraient sans aucun doute quelque chose à dire à l'appui de leur demande.

Fort civilement d'ailleurs, le maire Matteau exprima alors l'opinion qu'il serait préférable de recevoir les représentants de la Fédération en Commission permanente quelques minutes plus tard, une suggestion que le président Fernand Marion accepta avec bonne grâce.

Malheureusement, les choses ne devaient pas se dérouler de cette façon. En fait, MM. Marion et Lemay ne furent pas invités à se présenter devant le comité, mais après une nouvelle discussion de la question, le conseil délègue l'échevin Benoît Giguère pour informer les deux délégués de la Fédération qu'il ne pouvait être question de verser la subvention de \$23,000.00.

Une lettre

Au cours de la discussion en Commission permanente, le conseil avait eu l'occasion de prendre connaissance d'une lettre du gérant Roger Lord datant du mois de juillet, avisant la Fédération que le budget 1968 ne prévoyait aucune subvention à la Fédération.

L'échevin Benoît Giguère a montré cette lettre à MM. Marion et Lemay dans le but de justifier la présente attitude du conseil, basée sur le fait que la Fédération avait été dûment avisée qu'elle ne pouvait compter sur la contribution habituelle de la ville pour l'année 1968.

Un compromis

Les journalistes n'ont pas assisté à cette rencontre entre l'échevin Giguère et MM. Marion et Lemay, mais d'après les commentaires que fit M. Giguère à son retour à la table du conseil, l'affrontement a été assez violent.

Les délégués de la Fédération, visiblement déçus et mécontents de la décision de nos édiles, auraient déclaré que faute de subvention municipale, le Conseil régional du Bien-être se verrait dans l'obligation de couper les vivres à certaines oeuvres de bienfaisance et de retourner à la charge de la cité l'obligation d'assister financièrement la Société St-Vincent de Paul.

Pour quelques membres du conseil de ville, cela ressemble fort à du chantage. L'échevin Fernand Gouneau a réagi assez vivement pour sa part, en déclarant que la Fédération n'est pas exempte de critiques et qu'il serait relativement facile de soulever le mécontentement de la population contre cet organisme.

En dépit de l'attitude jusqu'ici irréductible de l'administration municipale, il est apparemment certains membres du conseil souhaitent trouver une formule de compromis.

L'échevin Gouneau a ajouté que le projet de golf municipal qu'il voulait proposer se greffait au développement touristique du secteur des Vieilles Forges et à la reconstitution de ces lieux historiques dont il est toujours question.

Le retrait de l'avis de motion a fait sourire les collègues du doyen Gouneau, dont certains semblaient prendre plus ou moins le fameux projet de golf municipal. M. Gouneau a répliqué aux taquineries dont il fut la cible à ce sujet, en soulignant que des requêtes portant la signature de plusieurs centaines de personnes avaient prouvé eloquemment que son projet recevait l'appui de la population.

Pour l'instant du moins

M. Gouneau renonce à son projet de golf municipal

TROIS-RIVIERES (P.G.) — L'échevin Fernand Gouneau a renoncé à son projet de golf municipal pour le moment, en retirant l'avis de motion qu'il avait inscrit à l'agenda du conseil de ville il y a plusieurs semaines.

Le doyen du conseil municipal a expliqué son geste, à la dernière assemblée plénière, en déclarant: "J'apprends de jour en jour que le club Ki-8-Eb a décidé d'aménager un deuxième terrain de golf de dix-neuf trous. Le projet semble sérieux et paraît répondre au but que je vise, celui de satisfaire aux demandes de plus en plus nombreuses de la population qui veut profiter de commodités additionnelles pour la pratique de ce sport dont la popularité grandit constamment. C'est donc avec l'intention de ne pas nuire à l'expansion du club Ki-8-Eb que j'annonce ce soir le retrait de mon avis de motion".

Une autre raison qui peut expliquer l'abandon du projet Gouneau, c'est la déclaration récente faite par l'hon. Yve Gabias à l'effet que le gouvernement provincial avait l'intention d'aménager un vaste parc récréatif à Trois-Rivières, tout probablement sur les îles St-Quentin et St-Christophe.

"Pour être logique", a dit M. Gouneau, "je ne veux pas que la ville de Trois-Rivières assume les frais onéreux de la construction d'un golf municipal, quand l'entreprise privée et le gouvernement provincial semblent disposés à réaliser des projets similaires. Il n'est pas question de faire double emploi. Si rien ne bouge cependant, vous pouvez être assuré que je "ressusciterai" mon projet de golf municipal".

Le retrait de l'avis de motion a fait sourire les collègues du doyen Gouneau, dont certains semblaient prendre plus ou moins le fameux projet de golf municipal. M. Gouneau a répliqué aux taquineries dont il fut la cible à ce sujet, en soulignant que des requêtes portant la signature de plusieurs centaines de personnes avaient prouvé eloquemment que son projet recevait l'appui de la population.

C'EST UN SECRET DE POLICHINELLE!

Par Gérard Dufresne

Cité de Trois-Rivières
RESOLUTION A-2-36

Considérant que nous, les membres du conseil, avons été mal informés et qu'il y a encore des pauvres à Trois-Rivières.
Considérant que dans le budget 1968, les pauvres, les orphelins, les déshérités de la vie ont été oubliés.
Considérant que la charité efface tous les péchés et que nous avons commis, depuis deux ans, quelques fautes d'immobilisme, de léthargie qui, si cela continue, pourraient causer la mort à notre ville.
Considérant que depuis toujours, la ville souscrit à la Fédération des Oeuvres.
Considérant que quelques-uns parmi nous, sont pris du cœur, des poumons, des hémorroïdes et de la prostate et qu'un accident est vite arrivé.
Considérant le voyage à Nasseau et la Chrysler Imperial du maire, achetée sans soumission.
Considérant qu'à brève échéance, nous pouvons être appelés à comparaître devant le grand Juge, sur la loi.
Il est unanimement résolu de nous libérer de notre obligation de respecter notre propre budget, de faire comme tout le monde et de souscrire à la Fédération des Oeuvres.

J.-A. Matteau, maire
Georges Bonrepos, greffier.

SENTINELLE
L'appareil qui éclaire automatiquement les abords de votre propriété du crépuscule à l'aube.

Le juge Girard rejette une plainte de facultés affaiblies portée contre M. Lionel Lafrenière

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Une plainte de facultés affaiblies alors qu'il conduisait son automobile, logée contre M. Lionel Lafrenière, de St-Justin, par la Sûreté provinciale, a été rejetée par la Cour. Le juge Leon Girard a rendu un verdict de non-culpabilité à l'endroit de M. Lafrenière après avoir pris connaissance des témoignages des agents provinciaux et des dépositions des témoins de la défense, représentée par Me Marcel Chartier. L'arrestation a eu lieu le 17 juillet dernier à proximité de Maskinonge.

Après l'interception du prévenu, les policiers se seraient aperçus qu'il sentait la boisson et qu'il "chambrelait".
En défense, Me Chartier a fait entendre des témoins, qui ont détaillé l'emploi du temps du prévenu, pour cette journée du 17 juillet 1968. M. Lafrenière s'est d'abord levé très tôt le matin, vers 5h30, pour se rendre ensuite à St-Sulpice aux environs de huit heures, afin d'effectuer un travail de peinture. Il s'agissait plus précisément de la pose d'une laque dont l'odeur était très forte.
Tel qu'attesté par son compagnon d'ouvrage, ce travail a duré plus de dix heures. Après quoi, M. Lafrenière aurait consommé deux bouteilles de bière parce qu'un cours de la journée, il se sentait étourdi par la sen-

teur vive du produit déjà mentionné. L'accusé lui-même, a dit en Cour, que non seulement les vapeurs nocives l'avaient affecté, mais que les nombreuses heures de travail avaient été épuisantes.
Pour l'information du tribunal, Me Chartier a aussi mentionné que la température, en cette journée du 17 juillet dernier, avait contribué à la fatigue de son client. Il faisait alors 95 degrés.
En rendant son verdict, le juge Girard a conclu en disant que les représentations de la défense laissaient planer un fort doute quant à la culpabilité de M. Lafrenière. Ce bénéfice du doute a joué en faveur du prévenu qui a été libéré de la plainte portée contre lui.



(Photo Roland Lemire)

LA COMMISSION DES Ecoles catholiques de Trois-Rivières a versé à la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges, un chèque au montant d'un million de dollars. Ce chèque couvre les redevances de 1967 et une partie de celles de 68. Sur cette photo M. Fernand Duchaine, secrétaire-trésorier-administrateur, tout fier et souriant, exhibe le chèque de sept chiffres.

Vol de trois pistolets datant de l'année 1810

TROIS-RIVIERES (R.M.) — Un vol a été constaté au début de la semaine, vers neuf heures du matin, à l'hôpital St-Joseph de Trois-Rivières.

Le gardien de l'hôpital, M. Bergeron, s'est aperçu qu'un cadre d'armoire avait été brisé et que quatre pistolets datant de 1810 avaient été volés. Ces pistolets ont une grande valeur historique. Les voleurs se seraient introduits dans l'hôpital en brisant une moustiquaire.

C'est l'agent Jacques Fournier, du poste no 2, qui a fait les constatations d'usage. La Sûreté municipale de Trois-Rivières mène l'enquête dans cette affaire.

La Commission scolaire remet à la Régionale un chèque de \$1,000,000

TROIS-RIVIERES (RN) — Ce n'est pas tous les jours que l'on voit circuler de main à main, un chèque d'un million de dollars. C'est pourtant ce qui est arrivé à M. Fernand Duchaine, secrétaire-trésorier-administrateur de la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges.

Hier, avant son départ pour Montréal, où il assiste au congrès des Commissions scolaires régionales, M. Frank Rochette, trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Trois-Rivières, a remis ce chèque à M. Duchaine.
Ce chèque d'un million de dollars couvre l'arriéré des redevances de l'année 1967 et une partie de celles de 1968.

Versement de \$480,349 des commissaires du Cap

CAP-DE-LA-MADELEINE (R.N.) — La Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine a fait parvenir à la Régionale des Vieilles-Forges, un chèque au montant de \$480,349.
Ce chèque couvre les redevances de la Commission scolaire madelineoise, pour l'année 1967.
C'est M. Maurice Brousseau, secrétaire-trésorier qui a remis le chèque à M. Fernand Duchaine, secrétaire-trésorier-administrateur de la Commission scolaire Régionale des Vieilles Forges.
En communiquant cette nouvelle, M. Duchaine s'est dit très heureux de voir que les contribuables de la ville du Cap avaient répondu en grand nombre à l'appel de paiement des taxes pour le premier versement de 1968 et ça, dès le début de novembre.
"Cette rentrée d'argent à la Régionale était nécessaire pour l'administration et le paiement des comptes des derniers mois", a ajouté M. Duchaine.

RÉCITAL MATHÉ ALTÉRY
Vendredi soir
15 Novembre
9 h.
Admission: \$2.50 - \$3.50 - \$4.50
Billet en vente: Maison Belleville rue Des Forges et Boutique Mademoiselle rue Fusée.



M. JEAN-DENIS BÉLISLE, bourgeois du club Rotary-Drummondville et membre honoraire au surplus, étant de passage à Drummondville mardi, fut invité par le président Nick à assister au souper régulier et à prononcer une courte allocution sur le travail qu'il accomplit pour le compte du gouvernement central à travers le monde, à titre d'ambassadeur de bonne entente. Ce fut tout un honneur pour le club de recevoir cet ambassa-

deur après une si longue absence. Ce dernier a révélé qu'il quittera Drummondville cette semaine même pour Washington, D.C., où il agira comme délégué commercial-adjoint du ministère du Commerce et de l'Industrie, durant les trois prochaines années. Il est en compagnie de MM. Gaston Hardy, vice-président, Nick Anglos, président et James McCarthy, président du comité des affaires internationales.

Après du ministère de l'Industrie et du Commerce

J.-Denis Bélisle nommé au titre de délégué commercial adjoint à l'ambassade de Washington

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Malgré la forte tempête de neige qui sévissait mardi en fin d'après-midi et durant la soirée, plus de la moitié des membres du club Rotary avaient tenu à participer au souper hebdomadaire, servi au motel Le Dauphin sous la présidence de Nick Anglos. James McCarthy, président du comité de l'international, avait été pressenti pour présenter un bref exposé sur la fondation Rotary, qui prend la vedette à travers le monde, durant cette semaine. Par une coïncidence tout-à-fait exceptionnelle, le premier et unique bourgeois du Rotary local, Jean-Denis Bélisle, de cette ville, qui complétait sa tournée à travers le Canada, avait prévu Gaston Hardy de son passage dans sa famille, et il fut invité à se joindre au club pour donner ses impressions. "J'avais songé, dit-il, à me rendre à Drummondville avant mon départ pour Washington où j'agirai à titre de délégué commercial-adjoint auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce canadien, pour vous saluer d'abord et pour vous parler de la fondation Rotary dont je suis l'un des boursiers grâce à l'aimable invitation de votre club en 1965. En rentrant chez moi cette semaine, j'ai appris par les journaux, que votre club était des plus vivants, et qu'il avait fait preuve d'initiative pour solliciter la tenue de la conférence du printemps à Drummondville, malgré le petit nombre de membres actifs. J'ai été des plus enthousiasmés d'apprendre que le gouverneur Lang-Cummings avait bien voulu accepter d'inviter tous les représentants du district 785 à la conférence qui aura lieu les 8 et 9 mai prochain, confiant que malgré le nombre inférieur de membres

au nombre exigé, cette conférence connaîtrait un véritable succès, avec l'esprit rotarien qui vous anime.

Fondation Rotary

La Fondation Rotary est un monument vivant à la mémoire du fondateur de ces clubs qui rayonne partout dans le monde. Elle est l'oeuvre de Paul Harris, qui, en 1907, avait conçu l'idée de reconnaître les efforts des jeunes étudiants dans le monde en leur permettant de poursuivre leurs études dans la spécialité de leur choix. C'est alors que M. McCormack était président de votre club en 1964, que fut lancée cette idée de participer à cette Fondation, et en 1965, j'étais choisi pour représenter Drummondville au concours organisé par le Rotary international. Grâce à votre collaboration, j'ai eu l'avantage de passer deux ans d'études en Suisse, où j'ai acquis une solide expérience. Depuis, j'ai opté pour le service d'ambassadeur et j'arrive justement de faire le tour du pays, avant de partir pour Washington où je travaillerai à l'ambassade canadienne à titre de délégué commercial-adjoint. Le compte bien pouvoir vous revoir en aucun temps, si jamais vous passez par cette ville importante des États-Unis.

Avant 1947, le nombre de boursiers n'était que de 19, venant de sept pays différents, alors qu'en 1965, lorsque je fus choisi, il en comptait 143 et aujourd'hui, on compte plus de 2-400 hommes et femmes qui ont mérité des bourses Rotary.

Invités

On comptait mardi soir trois invités au souper. MM. Robert G. Gauthier, représentant de la compagnie Shell, de Montréal, invité de George Haggerty; Dale Goodner, d'Edmonton, Alberta, invité du président Nick et Alex Savoie, gérant de C.H.R.D., invité de Gaston Hardy.

Représentations

Le président Nick a reçu plusieurs invitations de représenter le club Rotary à divers endroits dans les prochains jours, mais à cause d'engagements antérieurs, il a désigné des membres de l'exécutif pour le faire. Ainsi, Gaston Hardy représentera le club samedi prochain au motel "Le Dauphin" à l'occasion de la remise de charte du club Kiwanis, sous la présidence du gouverneur Laurent Girard, cependant que Ben LaSalle représentera le club hier soir, au Roddor, lors du souper des présidents de clubs de service, par le club Toastmaster.

Ce soir, le président Nick et Gaston Hardy, assisteront à la soirée du Pavillon Laforest, à Drummondville-Sud, et en fin de semaine, James McCarthy, Robert Gagnon et Ben LaSalle se rendront à St-Eugène pour constater le fonctionnement du foyer d'hébergement qui demande deux autres conseillers. Enfin, le 23 novembre, Nick, Yvon Dionne, Paul Labranche et Camille McKenzie, assisteront à une rencontre avec le gouverneur Lang Cummings à Newport.

Danse annuelle

La première danse annuelle organisée par le club local aura lieu le 7 décembre au motel "Le Dauphin". Le président Nick a avisé les membres présents au souper de mardi, qu'aucun billet ne serait en vente d'ici là.

Heureusement les accidents n'ont pas fait de blessés

Panne d'électricité et de nombreux accrochages au cours de la tempête

DRUMMONDVILLE — La première tempête de neige, qui s'est abattue hier dans le Québec, n'a pas épargné Drummondville, puisque durant toute sa durée, les accrochages entre véhicules-moteur ont été nombreux, tant dans les limites de la cité que dans la région. Fort heureusement, aucun de ces accrochages n'a fait de victimes, mort ou blessé, si ce n'est des dommages assez élevés.

Le pire accrochage est survenu sur la route Transcanadienne, sur le pont qui enjambe la rivière St-François, lorsque le véhicule que conduisait M. Gérard-Ouil Ruel, d'Orléans, Ont., est entré sous

le camion que conduisait M. Eucher Gravel, de Québec. En raison de l'état de la chaussée rendue glissante par l'abondante chute de neige, les deux véhicules se sont déplacés pour entraver la circulation et il s'ensuivit un embouteillage impliquant neuf automobiles.

Au nombre des véhicules qui ont subi les plus lourds dommages, on compte ceux qui étaient conduits par M. Joseph Leblanc, de Ste-Foy, Québec et par le R. Père André Lefebvre, O.M.I., également de Québec. Par suite de cet embouteillage imputable à la mauvaise visibilité, la circulation sur cette artère, en direction de Montréal, a dû être fermée à la circu-

tion durant plus d'une heure.

Panne d'électricité

En plus de nombreux accrochages un peu partout dans la région, le bris d'un poteau d'électricité a été cause indirecte d'une collision sur la route 22 conduisant à St-Nicéphore. Le conducteur d'un camion-citerne, qui passait en face du restaurant "L'Arc-en-Ciel", non loin de la route de l'aéroport, fut dans l'obligation d'obliquer à sa gauche pour éviter d'accrocher le poteau et ce faisant, le camion alla donner contre l'automobile conduite par Mme Ross Nickson, de Melbourne, près de Richmond. Les deux véhicules furent endommagés pour environ \$1,300.

une partie de la nuit. Quant aux accrochages dans les limites de la cité, ils ont été peu nombreux et avec des dommages relativement peu élevés.

Un délit de fuite

Six accidents en quelques jours à Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — En quelques jours, la Sûreté municipale de Princeville a eu à "couvrir" six accidents de la circulation. Ces accidents n'ont fait aucun blessé mais ont causé des pertes matérielles estimées à près de \$1,000 en tout. Dans l'un des cas, un poteau a été brisé.

M. Jacques Rivard, chef de la Sûreté municipale de Princeville, sollicite la collaboration de ceux qui ont connaissance d'accidents, de délits ou autres faits anormaux. Avertir immédiatement la Sûreté municipale lorsque l'on voit de telles choses est rendre de grands services aux autres, précise le chef Rivard.

L'anonymat des personnes qui donnent de tels renseignements à la police est assuré par le secret professionnel des membres de la Sûreté municipale, ajoute le chef Rivard. "Grâce à cette aide, nous pouvons retracer plus rapidement les coupables et protéger plus efficacement les biens et même la vie de la population", ajoute le chef.

Dans un autre cas, un automobiliste a pris la fuite après avoir endommagé une voiture stationnée sur les terrains de la Fabrique, en face de l'hôtel Manoir. Cet accident aurait eu lieu aux petites heures du matin et n'a été découvert que lorsque le propriétaire de l'auto endommagée y est monté, beaucoup plus tard.

Pour le plaisir des enfants

La troupe du professeur Maigre-Echine revient

DRUMMONDVILLE (R.G.) — Après avoir remporté un succès monstre la saison dernière, la troupe du professeur Maigre-Echine reviendra divertir les enfants, au Centre culturel de Drummondville, le 16 novembre à deux heures trente.

Pour rendre le spectacle encore plus intéressant, de nouveaux éléments ont été ajoutés à la production, comme par exemple, de nouveaux personnages, tout en conservant ceux de la saison dernière bien entendu. On se souvient des nombreuses difficultés que devait surmonter le professeur Maigre-Echine l'an dernier avec son élève Hurtubise. Ce dernier ne se serait pas amélioré, semble-t-il, et le professeur aura encore une fois à subir l'imprévu de son élève. S'il est un spectacle divertissant pour les enfants, c'est bien la série du professeur Maigre-Echine avec tous ses personna-

ges. D'ailleurs, si l'on en juge par le succès remporté samedi dernier au Centre culturel de Shawinigan, alors que plus de 600 enfants étaient là, le professeur Maigre-Echine, qui compte beaucoup de petits amis à Drummondville, attirera une foule suffisamment nombreuse pour remplir à pleine capacité le Centre culturel de Drummondville.

Les jeunes sont servis à souhait à la petite place des arts drummondvilloise jusqu'on y présente un spectacle à chaque samedi après-midi. Le prix d'entrée est également modique afin de permettre aux parents qui ont une famille nombreuse de pouvoir envoyer tous leurs enfants sans qu'il en coûte trop. Donc, pour un feu roulant d'action et de bon rire, les jeunes se donnent rendez-vous, samedi à deux heures trente au Centre culturel.

Après les travaux de rénovation

Les Chevaliers de Colomb recevront 400 personnes

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Quelque 400 personnes pourront être reçues aux locaux des Chevaliers de Colomb de Plessisville. Des travaux de rénovation ont été terminés et on pourra accommoder ainsi un nombre important d'assistants pour les manifestations qui auront lieu à ces locaux.

Le grand-chevalier du conseil no 2527, M. Jean-Paul Dubois, invite les intéressés pour une activité récréative prévue pour le mercredi, 20 novembre, alors que les cartes seront le populaire jeu de société au programme.

M. Benoit Godbout, responsable de l'organisation de la "Journée colombienne", a donné un premier rapport sur les résultats de cette campagne en faveur des œuvres des Chevaliers de Colomb. M. Godbout souligne la générosité de la population ainsi que le dévouement manifesté par ses collaborateurs dont le travail tire à sa fin. Les activités de la "Journée colombienne" avaient été organisées dans toutes les localités où le conseil no 2527 a des membres.

Le secrétaire-financier M. Raymond Lacasse, invite les membres à se procurer au plus tôt la carte de voyage, carte qui est indispensable pour participer aux activités internes de l'Ordre. Les Chevaliers de Colomb de Plessisville organisent une délégation qui représentera le conseil au congrès du 30 novembre à Sherbrooke.

Une initiation

La direction du conseil no 2527 des Chevaliers de Colomb de Plessisville prépare une initiation de nouveaux membres. Cette manifestation aura lieu les 16 et 17 novembre. Le samedi, 16, ce sera l'initiation au 1er degré, à l'église St-Calixte. La cérémonie débutera à 6h. 30 du soir.

Le lendemain, il y aura rassemblement à 8 heures du matin à l'école St-Calixte. Candidats et membres assisteront à la messe de 9h. 30 à l'église St-Calixte puis ce sera le retour à l'école St-Calixte pour le 3ème degré. A midi, il y aura dîner libre pour tous et à 1h. 30 le programme reprendra pour l'initiation au 2ème degré à l'école St-Calixte.

Manifestations sociales

Deux manifestations sociales sont au programme de cette initiation de fin de semaine chez

les Chevaliers de Colomb de Plessisville. Après l'initiation au 1er degré, le samedi, 16 novembre, il y aura soirée récréative mixte. Pour le dimanche, 17 novembre, l'activité sociale est un banquet qui suivra les cérémonies d'initiation au 3ème degré. Ce banquet sera servi en l'honneur des nouveaux membres et aura lieu à l'hôtel de ville à 11 heures du soir.

Le lundi soir, 18 novembre, ce sera l'assemblée dite "des initiés" au local des Chevaliers de Colomb. Toutes ces activités seront sous la présidence de M. Jean-Paul Dubois, grand-chevalier du conseil no 2527. L'officier conférant, dont les services ont été retenus pour le 3ème degré, est M. Conrad Vachon. Les cartes de membres seront exigées pour la participation à ces activités.



(Photo R.G.)

Les étudiants présentent un spectacle

LE SPECTACLE ETUDIANT "En misant sur l'amour" a été présenté pour la troisième fois, dimanche soir au Centre culturel de Drummondville et a remporté un franc succès. Sur la première photo une partie

de la troupe dans un numéro de Charleston et sur la seconde, le groupe "Les Aigles Noirs", qui représentait l'époque moderne. Roger Valois est au micro.

La tâche d'un trésorier centrée vers la réalisation des objectifs majeurs

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La firme Dufresne McLaughlin, Daignault Inc., dans son étude sur la situation du greffe et de la trésorerie de la cité de Drummondville, énumère les qualifications que doit posséder un trésorier. Dans le cas d'étude, les experts suggèrent que la principale tâche de direction est d'assurer que les efforts de tous les membres soient stimulés et portés à leur maximum et dirigés efficacement vers la réalisation des objectifs majeurs de la cité.

La qualité de la direction, mentionnent-ils, se reflète par l'apparence, le comportement, les paroles, les actes et le travail des subalternes. Le trésorier doit inspirer la confiance, la loyauté, et savoir maintenir un intérêt enthousiaste parmi son personnel. Il doit de plus savoir déléguer son autorité et permettre ainsi à ses subordonnés d'exercer leur initiative, leur jugement et l'autorité dont il les investit.

La valeur d'un trésorier est déterminée par ses qualités particulières. Il n'est pas seulement payé pour le travail qu'il fait, mais pour ses efforts, son enthousiasme, ses capacités spéciales, ses connaissances, son

expérience et son jugement. Par-dessus tout, il faut que le trésorier soit capable de gérer, ou aucune trésorerie ne marche seule puisqu'elle a besoin d'un gérant qui fait fonctionner les affaires.

Le trésorier doit avoir confiance en son propre jugement, et cette confiance doit être réelle. En plus de cette confiance en lui-même, il doit être maître de lui-même, très prudent et avoir le courage de ses convictions. Cette partie concernant les qualifications du trésorier prend fin par la conviction qu'ont les experts de cette firme sur l'importance des responsabilités que doit cumuler le postulant de la trésorerie de la cité de Drummondville.

La partie suivante du rapport traite des divisions et des sections proposées, en traitant d'une façon générale du travail à accomplir dans chaque division et chaque section, et non des fonctions individuelles. Les experts soulignent que certains postes créés dans les sections doivent être cumulés par la même personne. Certains postes créés pourraient même être remplis dans un avenir éloigné.

Les approvisionnements

Les spécialistes en adminis-

tration ont constaté quelques faiblesses concernant les achats et l'inventaire, qui ont déjà été mentionnés dans une autre partie du rapport. En considérant le fait que la cité ait un capital investi en inventaire de \$30,000 à \$40,000, d'après l'évaluation de l'acheteur, ils déplorent l'absence d'un contrôle adéquat sur ce capital.

Après avoir fait le tour du magasin et du garage, ils ont constaté que certains articles sont en inventaire depuis longtemps, et sont convaincus qu'il serait impossible de réaliser le montant estimé par l'acheteur. Aucun inventaire physique sérieux n'a été pris depuis trois ans, et ils recommandent une prise d'inventaire physique immédiatement et l'institution d'un inventaire perpétuel. Plusieurs articles sont entreposés dans le garage et non dans le magasin, et l'abolition de cette procédure est fortement recommandée.

Dans l'organigramme proposé, les experts ont structuré une division de l'approvisionnement, avec une section des achats et une autre pour les magasins. Cette division est sous la juridiction de la trésorerie, et ils sont d'avis que la division des approvisionnements appartient à la trésorerie plutôt qu'à un autre service de la cité. Le volume des achats, prétendent-ils, n'est pas assez considérable pour en faire un service de la cité. Le rôle primordial de la division des approvisionnements serait de bien servir tous les différents services de la cité. Il s'agit d'un objectif que le personnel de cette division devrait s'efforcer d'atteindre, car si le travail de cette division n'est pas efficace, les résultats se reflèteront sur toute l'organisation, puisque des méthodes de travail systématiques sont nécessaires afin de suivre le mouvement des commandes placées chez les fournisseurs, de les annuler au besoin, de notifier les requérants des résultats, etc.

Une certaine confusion avec les méthodes de travail employées a également été constatée, et est attribuable à l'organisation actuelle peu structurée qui existe au service des achats et de l'inventaire. Le responsable de cette importante division aurait l'entière responsabilité de diriger et de coordonner le travail de son personnel. Sa principale responsabilité serait de trouver les meilleurs sources d'approvisionnement, en tenant compte du prix de la qualité et du service.

Drummondville contée...

M. Marcé Maréchal, qui a travaillé durant 18 ans au sein des deux plus grandes industries textiles au Canada, Dominion Textile et Chemcell Ltee de cette ville, vient d'abandonner son poste de directeur du personnel à la compagnie Celanese, pour donner des cours en relations industrielles à Drummondville, à compter de janvier prochain.

Le gala colombien annuel, pour les Chevaliers de Colomb au 4e degré, se tiendra au Manoir Drummond le 23 novembre, sous la présidence d'honneur du sir Chevalier Clément Payer et de ses officiers. La soirée débutera par un coquetel servi à 20 h. 30 et suivi de la présentation des invités à 21 h. 30 et de la danse à 22 heures, à l'issue de laquelle un buffet froid sera servi.

Le souper mensuel des Chevaliers de Colomb du conseil 2174 de cette ville sera servi mercredi prochain, à 19 heures, à l'hôtel "L'Escale" de L'Avenir, dont le gérant est M. Julien Côté.

M. Hormidas Jutras, de cette ville, a été admis comme membre de la Légion canadienne de cette ville, lors de l'assemblée mensuelle du 5 novembre dernier. Le responsable des nouvelles à la Légion, souligne que chaque membre qui recrutera cinq nouveaux membres, méritera une cravate ou un écusson de la Légion.

Le banquet annuel du club de golf Heriot avait lieu au motel Le Dauphin à 19 heures, à l'occasion de la remise des trophées aux meilleurs golfeurs de la saison dernière.

Le corps de cadets "Les Cavaliers" de cette ville, ne pourra vraisemblablement pas représenter Drummondville au cours des prochains mois, par suite du manque d'intérêt de la population envers la souscription lancée récemment en vue de ramasser les fonds nécessaires de \$1,000 pour la poursuite de leurs activités. Après plus d'une semaine, la souscription n'a rapporté que la maigre somme de 212,80.



LE COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE a décidé d'organiser un salon du livre qui coïncidera avec l'inauguration officielle de la bibliothèque municipale de Victoriaville. Sur la photo, les principaux responsables de

ce comité sont à l'avant de gauche à droite, le vice-président M. Ludger Trotter, le président, M. Jos Côté, la secrétaire Mlle Michelle Lemay, M. Paul-Emile Dion, Debout, le Père Michel Correa et M. Jos Aubin.

L'hon. juge Veilleux rejette une requête de la défense

Il appartient au jury d'évaluer les éléments de preuve

ARTHABASKA (R.L.) — Pour une troisième journée consécutive, cette semaine, le procès au civil devant jury pour une action en séduction au montant de \$44,000.00 s'est poursuivi hier.

L'honorable juge Evender Veilleux qui préside la cause a rejeté une motion des procureurs du défendeur visant à retirer la cause du dossier à cause de l'absence de preuves. En effet, après que Me Ray-

mond Beaudet, procureur de la demanderesse eût terminé sa preuve, les procureurs du défendeur Mes Jean-Louis Provencher et Jean Moisan déclarèrent au tribunal que selon eux et en vertu de l'article 370 du code de procédure civile, le juge pouvait à ce stade du procès mettre un terme, en retirant la cause du dossier, s'il jugeait qu'il y avait absence de preuves pour démontrer qu'il y avait eu séduction.

Le juge déclara qu'il se trouvait dans une position difficile et que la décision qu'il aurait à prendre ne serait pas facile. Il demanda donc aux deux parties de lui fournir le plus d'autorités possibles (cas de jurisprudence) qui seraient susceptibles d'influencer sa décision dans un cas ou l'autre.

Après avoir écouté les arguments des procureurs des deux parties en cause, le juge Veilleux a conclu qu'il y avait selon lui des éléments de preuve et qu'il était de son devoir de laisser au jury le soin d'évaluer l'importance de ces éléments de preuve.

C'est pourquoi il rejeta la motion des procureurs du défendeur et ordonna la poursuite du procès.

Réouverture de la preuve

Avant que les procureurs du défendeur commencent à faire leur preuve, Me Raymond Beaudet demanda à récupérer sa preuve et à faire à nouveau entendre dans la boîte aux témoins la demanderesse. Celle-ci exhiba alors quelques objets (colliers, bracelets, bagues, sacoches) que le défendeur lui avait offert alors que les deux se fréquentaient. La demanderesse montra même un présent qui avait été donné par la mère du défendeur en 1962.

La défense

En défense, les procureurs du défendeur firent entendre en premier lieu un jeune homme habitant aujourd'hui Québec et qui avait demeuré à Victoriaville. Ce dernier déclara que de janvier à juin 1959 il avait fréquenté la demanderesse (avant le défendeur) et raconta avoir eu un party dans une maison privée. Il raconta également avoir eu des caresses avec elle au cinéma. Répondant à une question de Me Beaudet, le témoin déclara que la mère de la

demanderesse était très sévère à cette époque. Il ajouta aussi qu'à l'époque où il avait connu la demanderesse, celle-ci était aussi respectable que n'importe quelle fille de 16 ans. Il dit enfin n'avoir jamais eu de relations sexuelles avec elle.

Vint ensuite témoigner un ami personnel du défendeur. Celui-ci parla du fameux chalet. Il affirma que la boîte de préservatifs était dans sa chambre et non dans celle du défendeur. Il parla de la visite de la mère de la demanderesse, un soir au chalet. Il déclara que la mère criait, ou est votre cochon, votre saulaud de... (prénom du défendeur). Il continua en disant qu'à un moment la mère avait levé la partie du haut des vêtements de sa fille qui portait à ce moment un gilet ou un deux-pièces. Elle aurait crié aux jeunes filles présentes que si elles continuaient à se tenir avec un gang de saulauds comme eux, elles deviendraient enceintes comme sa fille.

En contre-interrogatoire, l'ami du défendeur déclara qu'à ce moment le défendeur lui aurait parlé de la responsabilité d'un jeune homme qui met une jeune fille enceinte que lorsque celle-ci était consentante, on s'en traitait avec \$50.00.

Puis témoigna ensuite un autre ami personnel du défendeur qui a dit être le confident et du défendeur et de la demanderesse.

Comme le témoin précédent, celui-ci souligna qu'il n'avait rien de mal au chalet de la région et qu'on avait loué cet endroit pour être indépendants.

Il déclara être allé un certain soir dans un rang avec une amie avec le défendeur et la demanderesse.

Il conta également avoir suivi le défendeur un soir très tard et que celui-ci avait pénétré par un chassis dans la chambre de la demanderesse.

En preuve de défense, l'on fit entendre une voisine du père du défendeur à qui on demanda si la demanderesse s'était promise devant chez elle, alors qu'elle était enceinte. La dame déclara qu'elle avait déjà vu la demanderesse passer devant chez elle alors qu'elle était enceinte mais ajouta qu'elle ne passait peut-être pas plus souvent devant chez-elles qu'ailleurs.

On fit aussi entendre une secrétaire de Me Jean-Louis Provencher, procureur du défendeur. Celle-ci déclara qu'en 1962, elle ne connaissait pas la demanderesse mais qu'elle l'avait connue en la voyant une fois près du magasin Steinger.

La défense continuera à faire sa preuve ce matin.

Plus de 4,000 volumes seront exposés lors du Salon du livre



VICTORIAVILLE (R.L.) — Les fins gourmets de Victoriaville ont de plus en plus de choix pour les restaurants. En effet deux nouveaux établissements viennent d'ouvrir leurs portes. Il y a quelques semaines était ouvert le restaurant Chez Gaston, rue Notre-Dame ouest, près Cartier, et lundi de cette semaine, le Victoria Pizzeria, sur la rue Notre-Dame ouest, face à la caisse populaire Ste-Victoire.

Les élèves de la régionale des Bois-Francis seront en congé (autorisé) le 18 novembre. Le personnel enseignant participera en effet à une réunion pédagogique.

Plusieurs présidents de commissions scolaires locales, de même que celui de la Régionale, et plusieurs directeurs de service de la régionale, dont le directeur général M. Jean-Paul Croteau, assistent cette semaine au congrès de la Fédération des commissions scolaires, qui a lieu à Montréal.

A leur dernière réunion, les commissaires de la Régionale ont pris connaissance de la démission de deux enseignants, pour cause de santé.

La diseuse française par excellence Mathé Altéry se produira en récital sur la scène du Laurier à Victoriaville ce soir, Mathé Altéry, qui chantait dans les versions françaises des films La mélodie du bonheur et My fair lady, interprétera ce soir plusieurs extraits de films.

M. Jacques Hamel, grand Chevalier du conseil Victoria 1254 des Chevaliers de Colomb, a convoqué les journalistes pour une importante communication, ce soir à 19 heures. A cette conférence de presse, il sera sûrement question de la construction éventuelle d'un nouveau local pour les Chevaliers ou de l'agrandissement de l'actuel.

Il y a quelques semaines, on annonçait que le comité de souscription du Collège de Victoriaville avait consenti à prêter un important montant au Collège pour l'aménagement de nouveaux laboratoires. L'inauguration officielle des nouveaux laboratoires aura lieu jeudi le 21 novembre à 21 heures, nous communiquons le vice-supérieur du Collège, le frère Roger Benoit.

Dans un procès qui se déroulait hier au Palais de justice d'Arthabaska, un procureur demandait à un moment donné à une jeune fille si elle n'avait pas assisté à un spectacle de Gilles Vigneault. Comme le procureur adversaire apportait une objection, le juge Veilleux répliqua en souriant: "Je ne pense pas que ce soit un crime d'aller entendre Gilles Vigneault..."

M. Aldé Gagnon, président de la régionale des Bois-Francis du Centre des dirigeants d'entreprise, déclarait récemment à un groupe de cette régionale qu'il existait plusieurs forces, actuellement dans la société, comme les intellectuels, les journalistes, les professeurs, les étudiants, les syndiqués et que toutes ces forces existaient vraiment. Il ajoutait qu'il y avait également les patrons mais qu'eux n'étaient pas forts et devaient par conséquent travailler à le devenir pour maintenir l'équilibre.

Ce soir à 20 heures, à l'hôtel Manoir Victoria, se déroulera une première réunion de tous les organismes de la ville en vue de l'organisation du Noël du Pauvre, qui est une initiative des Lions.

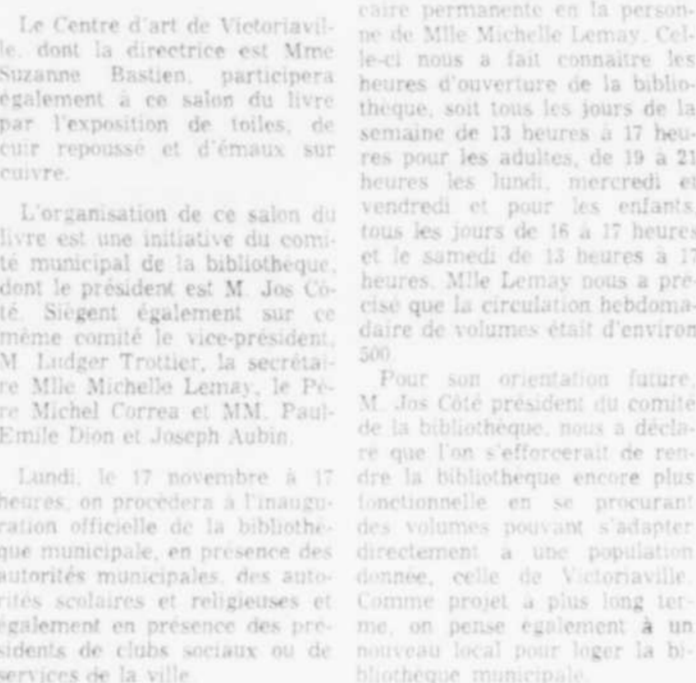
Historique

La bibliothèque de Victoriaville, qui portait le nom au début de bibliothèque des Bois-Francis, a été fondée en 1948 et était sous la responsabilité de l'Association des Voyageurs de commerce. Le premier président fut M. Gérard Daneault. Au début, la bibliothèque comptait environ 300 volumes. Depuis le mois de janvier de la présente année, la bibliothèque a été municipalisée. De 9,000 volumes qu'elle comptait l'an dernier, on en trouve cette année 12,900.

La bibliothèque de Victoriaville a à son service une bibliothèque permanente en la personne de Mlle Michelle Lemay. Celle-ci nous a fait connaître les heures d'ouverture de la bibliothèque, soit tous les jours de la semaine de 13 heures à 17 heures pour les adultes, de 19 à 21 heures les lundi, mercredi et vendredi et pour les enfants, tous les jours de 16 à 17 heures et le samedi de 12 heures à 17 heures. Mlle Lemay nous a précisé que la circulation hebdomadaire de volumes était d'environ 200.

Pour son orientation future, M. Jos Côté président du comité de la bibliothèque, nous a déclaré que l'on s'efforcera de rendre la bibliothèque encore plus fonctionnelle en se procurant des volumes pouvant s'adapter directement à une population donnée, celle de Victoriaville. Comme projet à plus long terme, on pense également à un nouveau local pour loger la bibliothèque municipale.

Lundi, le 17 novembre à 17 heures, on procédera à l'inauguration officielle de la bibliothèque municipale, en présence des autorités municipales, des autorités scolaires et religieuses et également en présence des présidents de clubs sociaux ou de services de la ville.



ILLUMINATION DES FÊTES



ILLUMINATION DES FÊTES

ENCORE CETTE ANNÉE, LE CENTRE VILLE DE VICTORIAVILLE brillera de mille éclats à l'occasion de la période des Fêtes. En effet, grâce au travail des membres de la Jeune Chambre locale, le système d'illumination des Fêtes sera de nouveau installé sur la rue Notre-Dame, la rue St-Dominique et dans les stationnements du centre-ville.

Soumis à l'appréciation des commissaires

Le budget global de la Régionale des Bois-Francis dépasse les \$7 millions

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un budget de \$7,073,155 pour 7,659 élèves. C'est ce qu'a soumis à l'appréciation des commissaires de la régionale des Bois-Francis, le directeur général, M. Jean-Paul Croteau, à l'assemblée régulière qui a eu lieu mardi soir.

M. Croteau a expliqué qu'il avait additionné les différents budgets absorbés par la régionale pour en arriver à ce chiffre total. Chacun de ces budgets avait déjà été adopté séparément par les commissaires il y a quelques jours. M. Croteau a continué d'expliquer que le chiffre de \$7 millions comprenait le budget proprement dit de la régionale des Bois-Francis, celui de l'école de Métiers, celui des institutions associées et celui des élèves qui fréquentent des institutions indépendantes à l'extérieur et pour qui la régionale paie.

Sortie plus tôt

Par ailleurs, les commissaires de la régionale ont accepté une nouvelle proposition impliquant que les élèves des deux écoles secondaires Morissette et Massogno, de même que ceux de l'école St-Willrid, terminent le midi à 11h30 au lieu de midi juste, comme cela se faisait depuis le début de la présente année. Par ce geste, on croit pouvoir aider de façon appréciable au déchargement de la circulation dans le centre-ville, à cette heure de pointe.

Subventions

Les commissaires ont de plus pris connaissance d'une communication du ministère de l'Éducation concernant le paiement d'une subvention de \$132,495. Il s'agit de la deuxième et dernière subvention du ministère de l'Éducation à la régionale des Bois-Francis, pour le transport de l'année 1967-68.

Le ministère de l'Éducation a également fait parvenir une subvention au montant de \$209,800 qui fera fonction d'équilibre budgétaire pour payer les institutions associées pour 1967-68 toujours.

Pour sa part, le ministre Jean-Guy Cardinal a fait savoir à la régionale des Bois-Francis, qu'il autorisait l'émission d'obligations au montant de \$1,300,000 pour l'exécution de certains travaux par la Régionale. En plus des montants pour constructions à Victoriaville et Plessisville, une partie de ce montant servira à payer les honoraires à des personnes ayant exécuté les plans pour les constructions de la polyvalente à Victoriaville.

Cinq jeunes vandales sont mis sous arrêt

VICTORIAVILLE (R.L.) — L'agent Ronald Papin, de la Sûreté du Québec, de Victoriaville, vient de mettre la main au collet de cinq jeunes délinquants âgés de 13 à 17 ans, de Ste-Hélène. Ces jeunes garçons seront cités au prochain terme des assises du bien-être social à Arthabaska.

Les jeunes garçons se sont reconnus coupables d'avoir saccagé deux chalets à Trotteurs-Mills, il y a quelques semaines, et y avait causé des dommages évalués à environ \$200.

Les visiteurs en mal de nouvelles sensations avaient saccagé le chalet de M. Ubald Corriveau, à Trotteurs-Mills, puis celui de Mme Edith Gardner, la mère du député provincial d'Arthabaska, M. Roch Gardner.



Gâteau de Noël des Lions

COMME PAR LES ANNÉES PASSÉES À L'OCCASION DE LA période des Fêtes, les membres du comité féminin du club Lions de Victoriaville offrent en vente à la population un magnifique gâteau de Noël. Il s'agit là de la participation des épouses Lions au Noël du Pauvre. Sur la photo, la présidente du comité féminin Lions, Mme Thérèse Marthieu et la responsable de la vente de gâteaux, Mme Denise Dumouchel.

Pour être bien informé, lisez chaque jour, au petit déjeuner

LE NOUVELLISTE

ÉDITORIAL

Le scandale du vingtième siècle

Lorsque nous voyons à la télévision les pitoyables physionomies des Biafraïsi qui sèchent littéralement de faim, de ces milliers et milliers de gens qui meurent chaque jour dans les pays sous-développés du Tiers-Monde parce qu'ils n'ont rien à se mettre dans le ventre, nous éprouvons un sentiment de pitié et de compassion indescriptible.

Mais ce sentiment de pitié et de compassion n'est que de l'hypocrisie quand on sait qu'au Canada seulement, des millions de boisseaux de blé pourrissent dans nos greniers de l'Ouest parce que notre gouvernement est incapable de les vendre à gros prix et que nous ne faisons absolument rien pour dénoncer ce scandale de l'opulence.

Nous savons tous que depuis des années d'impressionnantes quantités de lait, de beurre et de céréales sont littéralement détruites parce que nous ne trouvons pas de débouchés payants pour ces produits et que l'on préfère les détruire pour ne pas faire baisser les prix Notre petite conscience en signe de piastres dort bien tranquillement et ce qui est pire, nous contestons à tour de bras alors que nous avons le ventre repu. Nous ne sommes pas les gardiens de nos frères, qu'ils crévent, nous, nous remplissons nos poches et pour hâter le processus, nous sommes même prêts à brûler le surplus de nos récoltes.

Nous nous permettons souvent de tourner en ridicule le chef du Ralliement des Créditistes et ses adeptes lorsqu'ils affirment que la misère existe au sein de l'abondance et pourtant rien n'est plus vrai. Nous préférons nous boucher les yeux et les oreilles. La politique de l'autruche n'arrange jamais les choses mais cela nous permet souvent de nous donner bonne conscience à peu de frais.

Un récent rapport nous apprend que la récolte mondiale de céréales de cette année est la troisième de suite à

dépasser les 10 milliards de boisseaux, dont seulement quelque deux milliards sont mis sur les marchés mondiaux chaque année. Ces imposantes réserves et le retard de l'entente internationale ont incité plusieurs pays à couper les prix. Toutefois le Canada s'est bien gardé de couper les siens et cette attitude lui a coûté un nombre impressionnant de ventes. C'est ainsi que les exportations canadiennes n'ont été que de 335 millions de boisseaux en 1967-68, comparativement à 584.900.000 boisseaux en 1965-66. Les surplus de céréales entreposées ont atteint 667.500.000 boisseaux en 1967-68, par rapport à 420.100.000 boisseaux en 1965-66.

A toute fin pratique, nous constatons que seulement un cinquième de la production mondiale de céréales est mis sur le marché. Nous comprenons qu'il doit y exister des ententes internationales concernant les prix de ces denrées. Mais on peut aussi se demander s'il est logique et humain que des millions de gens meurent de faim alors qu'il existe un si scandaleux surplus de production qui ne sert absolument à rien.

On pourra nous dire que nous ne connaissons rien de rien au problème et que ce n'est pas aussi facile que cela de le régler. D'accord, mais qu'on ne vienne pas nous jouer la comédie de la compassion. Pour nous, c'est mathématique: des gens meurent de faim alors que des greniers regorgent de produits de consommation inutiles. C'est un non sens et c'est même ce qu'on pourrait appeler le scandale de cette société du vingtième siècle qui laisse mourir des millions d'affamés au sein de l'abondance.

Nous ne devrions pas nous surprendre de l'escalade de la violence que nous connaissons présentement alors que l'injustice est érigée en système aussi honteux.

Sylvio ST-AMANT

Un retour de T. C. Douglas

La carrière politique de T.C. Douglas a connu des heures glorieuses, mais aussi des éclipses qui semblaient en marquer la fin. Mais l'ancien pasteur baptiste, passé de l'évangélisme à la politique, a conservé de son origine écossaise la ténacité traditionnelle de sa race. Aussi sous les plus durs coups du sort le voyons-nous toujours rebondir.

Ce fut en 1934 qu'il prenait la relève socialiste dans l'Ouest. Par son verbe et sa pensée, son talent de débâter dont il avait donné la preuve lors d'un bref stage aux Communes, il quittait le champ fédéral pour assumer en Saskatchewan la direction du CCF, fondé par un autre pasteur, Woodsworth, un idéaliste dont les prêches et l'action sociale avaient profondément impressionné ouvriers et agriculteurs dans l'Ouest. Facilement élu député, il devenait en juillet 1944 premier ministre de la Saskatchewan et inaugura le premier gouvernement socialiste au Canada.

Fidèle à ce qui avait été le thème général de sa campagne électorale, il inaugura dès sa prise de possession du pouvoir une politique socialisante. Ses initiatives socialisantes ou nettement socialistes se révélèrent à peu près sans exception très décevantes. Son sens écossais de l'économie fit qu'il ne persista pas dans cette voie et l'une après l'autre, Douglas les laissa presque toutes tomber. Il revint à un mode de gouvernement plus traditionnel et qui ne différait guère de celui pratiqué par ses prédécesseurs libéraux.

De 1944 à 1961, il conduisit son gouvernement d'une main ferme. Mais il avait été député à Ottawa et de son stage au fédéral, il avait conservé une certaine nostalgie et avec l'âge s'était convaincu que les idées politiques qui

avaient marqué son succès en Saskatchewan pourraient profiter à la politique fédérale. Aussi, le 7 novembre 1961, reconquit-il à son poste de premier ministre de la Saskatchewan, après dix-sept années de succès ininterrompus, pour assumer la direction du Nouveau parti démocrate.

Défait aux élections générales de 1962, il réussit à se faire élire à une élection complémentaire le 22 octobre 1962. L'année suivante, il obtenait un renouvellement de son mandat. Mais le 25 juin dernier, il était victime de la vague libérale qui balayait la Colombie Britannique.

Sa première réaction fut de renoncer à la politique et de conseiller à son parti de lui donner un successeur plus jeune. Mais le vieux démon politique n'entendait point se séparer du vétérinaire et petit Douglas reconsidéra sa position. Après tout, à 64 ans, il n'était pas un homme usé.

Le 28 juillet dernier, une crise cardiaque emporta soudainement Colin Cameron, député-vétérinaire, une figure dominante aux Communes. Un siège sûr, celui de Nanimo-Cowichan, se trouvait vacant. Le 9 septembre dernier, M. Douglas y devenait le choix NPD. Et depuis il fait campagne dans toute la circonscription.

Y sera-t-il élu sans coup férir? Il ne semble pas. Son adversaire libéral sera Eric Winch. Ce dernier est le frère de Harold Winch, député NPD de Vancouver-Est.

La campagne ne manquera pas de pittoresque. La famille Winch se bat toujours toutes voiles déployées et visière levée.

Hector HEROUX

le son de cloche DE NOS LECTEURS

Notre-Dame dans sa vie sacerdotale

Nous espérons que l'Année de la foi, ce temps de prière et de réflexion, nous aura aidés à prendre conscience de notre vie de foi pour mieux accorder notre vie chrétienne aux variétés que nous professons.

Dieu le Père, le Christ, l'Esprit-Saint, l'Église, la Communion des Saints etc, ont une place dans notre vie. Quelle place Notre-Dame occupe-t-elle dans notre vie sacerdotale?

Le premier, saint Jean, a su mettre Notre-Dame dans sa vie: racontant les derniers moments du Sauveur qui lui donnait sa mère, "celui que Jésus aimait" dit: "A partir de cette heure, le disciple la prit chez lui" (Jean 19:27).

Et depuis, combien de docteurs, de pontifes, de martyrs, de vierges, de saints et saintes, de prêtres et de fidèles ont pris la Mère de Jésus chez eux!

Saint-Jean aimait le Seigneur Jésus. De quel amour ne devait-il pas aimer sa Mère, puisqu'il la prit chez lui? Et la Vierge devait bien l'aimer, elle aussi ce disciple que Jésus aimait, ce nouveau prêtre. Notre-Dame aime tous les prêtres, ces copies de son divin Fils. Elle aime tous les hommes parce qu'ils sont créés à l'image de Dieu; parce qu'ils ont été rachetés, non à prix d'or ou d'argent, mais au prix du Sang précieux de son Enfant et de ses douleurs. C'est pourquoi on l'appelle "Notre-Dame des Sept-Douleurs".

Dieu doit avoir la première place dans notre cœur de prêtre, bien sûr! La Sainte-Trinité, la Présence réelle, la messe d'abord! D'accord, mais sous prétexte que notre vie doit être centrée sur la messe, est-ce à dire que nous devons méconnaître la Vierge Marie? D'aucuns semblent oublier que la Re-

demption a commencé par le OUI de la Vierge de l'Annonciation.

A ce propos les paroles du grand théologien et docteur marial, S. S. Paul VI, font réfléchir: "Il est une chose que Nous voudrions vous recommander: ne séparez jamais Notre-Dame du Christ. La Mère ne peut se comprendre sans son fils. Les privilèges lui viennent de Jésus. Elle est comme la lune: nous ne la verrions plus si le soleil venait à s'éteindre. Par contre, elle s'éclaircit si les rayons du soleil lui parviennent. Le culte de Marie est une culte introductif. Nous allons à Marie pour parvenir à Jésus. En aimant Notre-Dame de cette façon nous pourrions la comprendre dans sa réelle grandeur, et par elle, nous parviendrions au Christ, Fils de Dieu".

Si le Saint-Père parle ainsi c'est parce qu'il est convaincu de la vraie dévotion à Marie. Il y a longtemps qu'il a pris Notre-Dame chez lui. A côté du Christ, dont il est le représentant visible sur la terre des hommes, il a su placer Marie Mère de Dieu et "Mère de l'Église".

Ne pourrions-nous pas suivre ce judicieux conseil du Saint-Père aux futurs prêtres: "Qu'avec une filiale confiance, ils aiment et honorent la bienheureuse Vierge-Marie que le Christ Jésus, montant sur la croix, donna comme mère à son disciple" (Décret Optatum totius, sur la formation des prêtres, 28 octobre 1965).

Aimer et honorer Notre-Dame. Deux mots, tout un programme de vie authentiquement et pleinement chrétienne!

Gabriel Destrempé, o.m.i., Cap-de-la-Madeleine, Québec.

Un système d'éducation orienté sur l'enfant

par Lillian NEWBERRY

TORONTO (PC) — Lloyd Dennis, qui a présidé avec le juge Emmett Hall, de la Cour Suprême du Canada, la commission d'enquête sur l'enseignement en Ontario, n'aura de cesse que ne soit appliquée la recommandation de la commission pour l'établissement d'un système d'éducation orienté sur l'enfant et ouvert à quiconque selon ses besoins.

M. Dennis a été engagé à en parler sans arrêt: il a déjà été invité à parler jusqu'en avril prochain, le jour, le soir et même le dimanche.

Il répond aussi à la récente suggestion que le gouvernement ontarien songe à réduire les dépenses en éducation.

"Il faut éviter de trouver une porte de sortie dans ce pro-

gramme d'austérité, a-t-il déclaré en interview. Pour mettre la philosophie du rapport en application, on a moins besoin d'attitude".

La commission Hall-Dennis, qui a étudié les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles ontariennes, a fait 238 recommandations, toutes destinées à appuyer la recommandation fondamentale qui établit les principes devant gouverner l'éducation en Ontario.

Le droit de tout individu à accéder également à l'enseignement qui convient le mieux à ses besoins.

La responsabilité de toutes les autorités scolaires d'établir un milieu d'étude invitant à la découverte et à la recherche individuelles.

Quête de la vérité

On lit en préambule du rapport: "Le but sous-entendu de l'éducation est d'augmenter la recherche de l'homme pour la vérité. Une fois qu'il possède les moyens pour atteindre la vérité tout lui est possible. La sagesse et la compréhension, la sensibilité, la compassion et la responsabilité ainsi que l'honnêteté intellectuelle et l'intégrité personnelle seront ses guides durant l'adolescence et ses compagnons d'âge adulte."

Le surintendant des inspecteurs du ministère de l'Éducation, A.D. McKague, a considéré le rapport comme "trop utopique", ajoutant qu'il fallait enseigner aux étudiants "les réalités de la vie".

"Sinon, nos jeunes gens deviendraient une race de hippies. Appliquée à la lettre, le rapport exigerait un professeur par élève."

Le ministre de l'Éducation, M. Dennis reconnaît avec ses critiques qu'il faudra d'abord changer la formation que reçoit l'enseignant. Il considère que les parents devraient cesser d'être sur le dos de l'instituteur qui a déjà à répondre de son travail devant suffisamment de gens. Le rapport recommande des salaires concurrentiels, la récompense au mérite, des cours de développement professionnel et des programmes de voyages pour les instituteurs.

Le manque d'enseignants a été corrigé au primaire. Cette année, la province a reçu 2.000 offres de services de plus que l'an dernier. Le rôle changeant du ministère de l'Éducation tempère son attitude devant le rapport Hall-Dennis. Le ministre se considère maintenant comme protecteur des droits à l'éducation plutôt que comme arbitre de "ce qu'on enseigne", a affirmé un porte-parole.

En décembre, les électeurs

ontariens élisent des commissaires plus influents que jamais, puisque les nouveaux élus siègeront à des commissions réduites en nombre de plus de 900 à une certaine extent. Cette disparition de l'autorité au niveau local était une recommandation du rapport Hall-Dennis.

Le ministère a appliqué d'autres recommandations. Le printemps dernier, a été présentée une législation pour établir des écoles de langue française dans les secteurs où la concentration d'Ontariens francophones le justifie. On a également entrepris un programme d'échange d'étudiants avec les Antilles britanniques.

Mais l'enseignement en Ontario doit subir encore beaucoup de changements, selon M. Dennis, qui considère que trop d'écoles sont encore administrées comme des navires de guerre plutôt que des lieux de découverte.

L'enseignant



Grimpant l'escalier à l'envers

Les maux de tête de M. Bertrand

"Bombardé" du jour au lendemain premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand va de dévotion en dévotion. Des son accession au poste de premier ministre, le député de Missisquoi s'est empressé de régler les problèmes les plus pressants d'administration et ses premiers actes publics lui ont valu les éloges d'une presse sympathique.

Mais depuis quelques semaines, les problèmes auxquels il doit faire face compromettent dangereusement le gouvernement qu'il dirige, voire son propre leadership. Et Dieu sait qu'il n'en est pas vraiment responsable.

Il faut tout d'abord se reporter aux années 1964, 1965 et 1966 au cours desquelles M. Daniel Johnson a parcouru la province en tous sens, gagnant à sa cause des éléments hétéroclites, séduisant et "motivant" chacun par son charme, ses idées, sa largeur de vues.

C'est Daniel Johnson lui-même qui a ainsi pu arracher au parti libéral un nombre considérable de membres. A telle enseigne qu'il a pu présenter à l'électorat des "libéraux" comme Jérôme Proulx, Pierre Roy, Marc Bergeron, Desmeules et plusieurs autres.

Tous ces gens ont été motivés, rappelés, par Daniel Johnson lui-même et non par le parti de l'union nationale. De sorte que pendant les deux années qu'il a dirigé le Québec, Daniel Johnson a pu éviter les frictions et canaliser le mécontentement pouvant surgir au caucus.

Mais voilà que ce "bouillonnement" interne, trop longtemps contenu, éclate au grand jour. Tout commence par la démission du Dr Gaston Tremblay qui décide soudainement, sans en aviser personne, d'adhérer à une nouvelle formation politique: le parti nationaliste-chrétien.

Puis c'est l'affaire Lévesque: le député de Maisonneuve, pour des raisons personnelles, projette de quitter l'union nationale. Mis au courant avant qu'un geste ne soit posé par son député, M. Bertrand intervient et convainc M. Lévesque de réintégrer les rangs.

Puis c'est l'éclatement de l'affaire du trafic "illégal" de spiritueux qui, très indirectement il est vrai (du moins jusqu'à preuve du contraire), éclaboussent en quelque sorte un autre député de l'union nationale.

Ce dernier événement, nous le croyons sincèrement parce que nous connaissons personnellement M. Adélard d'Anjou, député de Kamouraska, et que nous serions surpris si cet honnête citoyen était relié à l'éclatante affaire, n'aurait pas en apparence de conséquences graves pour le gouvernement; mais il aura certainement à sa réputation que les interprétations fantaisistes qui en seront faites.

Enfin, il convient de rappeler que M. Paul Doris, ministre des finances, a dû prendre un repos forcé il y a quelques semaines et qu'il n'est pas certain que le député de St-Jacques

pourra revenir au travail avant 1969.

Le premier ministre Bertrand va donc de malchance en malchance, comme on peut le constater, et on se demande sérieusement s'il pourra tenir le coup encore bien longtemps.

A ce sujet toutefois, les informations que nous avons obtenues au cours de conversations avec des députés, des fonctionnaires et des observateurs, nous permettent de croire que l'opposition libérale ne tentera pas de renverser le gouvernement et ce d'abord pour une question d'ordre purement pratique.

Effectivement, quelque dix-sept ou dix-huit députés libéraux de la "fourmi" de 1962 seront éligibles, en septembre 1969, à une pension de quelque \$4.000 pour trente prochaines années. Grand nombre de ceux-ci, sinon tous, ne sont nullement intéressés à risquer leur siège et leur pension avant septembre prochain.

C'est donc dire que malgré sa mince majorité en chambre, le gouvernement peut respirer quelque peu; à moins évidemment que le "bouillonnement" interne dans l'union nationale ne conduise à un réel éclatement et que le climat électoral se détériore au point où le parti libéral puisse se convaincre de ses chances de succès dans une élection générale, le gouvernement Bertrand pourra continuer sa route et peut-être, avec un peu plus de veine, anéantir son impasse.

Nicolas D. RIOUX

POINT DE VUE

Le mariage civil

C'est fait: le Québec possède maintenant le mariage civil. Chacun ne peut que s'en réjouir, des autorités religieuses qui, le premier ministre a tenu à le souligner, étaient favorables à son institutionnalisation, aux groupes québécois n'appartenant pas à l'une des trois "Églises" autres que seules habilitées à le célébrer. Il y a à un signe des temps: on peut le constater à deux niveaux distincts: celui de la façon dont on a "civilisé" le mariage, et celui du renouveau institutionnel québécois.

Plusieurs partisans du mariage civil auraient préféré que sa célébration soit soumise à la juridiction des maires; les membres du sous-comité de révision du mariage civil l'avaient proposé, et nous sommes aussi d'avis qu'absolument parlant cela aurait constitué la solution la plus exhaustive. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'on y arrive un jour. Cependant, si l'on met dans la balance le contexte socio-culturel contemporain du Québec, force est de constater que le choix du législateur fut sensé. D'abord parce que le meilleur partie des citoyens qui préfèrent durant les prochaines années le mariage civil au mariage religieux seront probablement des citoyens; pour eux, l'accès aux prêtres ne constituera pas un problème. Ensuite parce que le nouvel article 134 a du Code civil ajoute que les prêtres pourront procéder à la célébration du mariage, non seulement dans

les palais de justice, mais aussi dans toute catégorie d'édifices approuvée par le Conseil des ministres. Cette précision législative permettra éventuellement de se rendre célébrer les mariages ailleurs que dans les villes disposant de palais de justice.

On a de plus tenu compte d'une autre donnée socio-culturelle du Québec de 1968, en conservant au mariage religieux ses effets civils. Puisque presque tous les Québécois sont encore membres d'une communauté ecclésiastique ou d'une autre, la superposition généralisée des célébrations civiles et religieuses, n'aurait fait que provoquer des réactions inutiles et des frais considérables. On a plutôt opté pour un système plus simple qui respectera les droits de la minorité, sans détruire les coutumes de la majorité. Sur ce plan d'ailleurs, la publicité d'affichage aux Palais de justice, jointe aux déclarations solennelles des futurs époux et de témoins, apparaît nettement suffisante. Deux seuls autres modes de publicité auraient pu être envisagés, plusieurs petites municipalités ne possédant pas d'hôtel de ville: l'affichage dans les temples religieux ou la publication par la voie des journaux. Le premier mode aurait été de nature à jeter le discrédit sur les villageois se prévalant du droit au mariage civil, et le second par son coût aurait représenté plus ou moins une pénalisation.

Les formes données au mariage civil tiennent ainsi compte de

la nature particulière du contexte québécois. Ce premier signe des temps — d'une institution complémentaire, ni illusoire ni impérative, en révèle un autre: l'importance des institutions nouvelles dans notre évolution et d'une certaine manière de les incorporer à notre vie collective. On peut en déduire que le Québec ne se situe pas d'emblée dans la lignée générale culturelle euro-américaine et que ce n'est pas encore la technologie qui constitue notre principal "foyers culturel". C'est peut-être pourquoi inopinément nos législateurs accordent autant d'importance à la réforme de nos institutions sociales et politiques: réforme des institutions en éducation, réforme de l'administration publique, réforme de la constitution interne du Québec, de la constitution canadienne, etc.

La manière employée pour légaliser le mariage civil démontre enfin que les Québécois sont capables de modération chez eux, et s'ils en sont capables chez eux, c'est qu'ils en sont aussi capables devant le reste du Canada. On dépense donc bien inutilement sa salive dans certains cercles fédéraux à vouloir assumer tout mouvement d'affirmation de la part du Québec à des obsessions extrémistes. L'extrémisme n'est jamais d'abord le fait de ceux qui s'en servent, mais de ceux qui le provoquent.

Jocelyn LAVOIE

Le Soleil

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Coeur du Québec				
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot:	12.00	7.00	4.00	1.50
Au Coeur du Québec				
OU IL Y A livraison par camelot:	23.00	13.00	7.00	3.00
Ailleurs au Canada et aux États-Unis:	25.00	14.00	8.00	3.50
Autres Pays:	30.00	18.00	9.00	4.50



AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence Époque-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée, La Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes nouvelles attribuées à la Canadian Press, et à l'Association d'Informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches et copies cibles de notre salle de rédaction sont réservés.



(Téléphoto PA)

TROIS HOMMES ONT ÉTÉ BLESSÉS et transportés à l'hôpital après qu'un groupe de manifestants eut fait irruption au quartier général d'une organisation de défense des droits civils au cours de la journée d'hier. La police a

identifié l'une des victimes comme étant Guido St-Laurent, fondateur aveugle et directeur de la New England Grass Roots. Les autres ont été identifiés comme étant Cornell Eaton et Ronald King.

"Où est l'argent?" clamaient les bandits

Trois défenseurs des droits civiques sont assassinés par cinq assaillants noirs

BOSTON (PA) — Cinq hommes ont fait irruption au quartier général d'une organisation de défense des droits civils, hier, et ont tiré sur le fondateur du groupe et sur deux autres hommes, a déclaré la police. Deux hommes ont été blessés et transportés à l'hôpital. Les cinq assaillants sont des Noirs. La police a identifié l'une des victimes comme étant Guido St-Laurent, fondateur aveugle et directeur de la New England Grass Roots. Les autres ont été identifiés comme étant Cornell Eaton et Ronald King. Fred Rose, 41 ans, directeur des relations publiques de l'or-

ganisation, et Ronald Hicks, 31 ans, ont été blessés. M. Rose a déclaré à la police que cinq Noirs ont sonné à la porte et, lorsqu'on leur ouvrit du groupe et sur deux autres hommes, a déclaré la police. Deux hommes ont été blessés et transportés à l'hôpital. Les cinq assaillants sont des Noirs. Le bureau de l'organisation est au second étage d'un immeuble du quartier Roxbury, où les Noirs sont en majorité. La New England Grass Roots Organisation patrouille le quartier, en coopération avec la police de Boston. Elle est reconnue comme une organisation modérée de défense des droits civils.

Selon M. Paul Martin

Le Canada entreprendra une revue des besoins des pays

DETROIT (PC) — Le sénateur Paul Martin a déclaré mercredi que l'Agence canadienne de développement international est à effectuer une revue complète des besoins des pays qui reçoivent de l'aide du Canada. "A partir de cette révision, des secteurs de priorité seront établis où le Canada concentrera son aide au développement," a déclaré le leader ministériel au Sénat et ancien ministre des Affaires extérieures, au cours d'une allocution prononcée devant le comité américain de l'Organisation mondiale de la Santé. Le sénateur Martin a déclaré que le Canada se joindra peut-être aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et aux Nations unies pour le développement et pour l'administration d'un institut national de santé publique pour le Vietnam. Il a répété que le gouvernement projette d'accroître l'aide à l'étranger pour qu'il soit égal à un pour cent du produit national brut, d'ici le début des années 70. Cela équivaldrait approximativement à doubler le programme d'aide aux pays étrangers, pour en arriver à la somme de \$600,000,000. Un texte de l'allocution de M. Martin a été distribué à la presse à l'avance.

Mise en demeure très ferme de Thao

Le FNL veut négocier à tout prix même sans le Sud-Vietnam

PARIS (AFP) — Le FNL a mis en demeure les Etats-Unis de tenir "des maintenant" la conférence sur le Vietnam prévue pour le 6 novembre en siégeant au besoin à trois sans les représentants de Saigon. Cette mise en demeure a été lue, sur un ton très ferme, au cours d'une conférence de presse, non par le chef de la délégation du FNL, Madame Nguyen Thi Binh, que tous les journalistes s'attendaient à voir apparaître, mais par un de ses adjoints, M. Duong Dinh Thao. En réponse à un journaliste qui demandait combien de temps le FNL était disposé à attendre que la conférence se réunisse, M. Thao a même déclaré: "Nous exigeons et nous sommes prêts à une conférence à trois". Et il a précisé que les Etats-Unis, la RDV et le FNL devraient y siéger en tant qu'entités indépendantes et égales.

Dans sa déclaration préparée à l'avance, M. Thao a accusé les Etats-Unis de retarder délibérément l'ou-

verture de la conférence: "Ils cherchent à retarder la conférence à quatre prévue pour le 6 novembre". Il les a accusés aussi de mettre à profit l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam pour intensifier la guerre dans le Sud. D'autre part, il a emboîté le pas au ministre de la Défense américain, M. Clark Clifford, et accusé l'administration de Saigon de revenir sur les accords conclus avec les Américains en proposant "la formule tout à fait ridicule d'une conférence à deux". M. Thao a souligné que les affaires du Sud-Vietnam ne sauraient être résolues, ni même discutées sans la participation du FNL qui "est pleinement compétent" pour les traiter. Il a fait valoir, à cet égard, que le FNL et l'organisation politique de plus large coalition dite "alliance des forces nationales, démocratiques et de paix" s'étaient mis d'accord pour estimer que toute solution "correcte" du problème vietnamien doit être fondée sur le programme en cinq points du front.

D'après le président de la Banque royale du Canada

Québec devenu indépendant risque d'être dominé par les Etats-Unis

LONDRES (PC) — Dans un discours prononcé mercredi devant le Club canadien, M. W. Earlé McLaughlin, président de la Banque royale du Canada a déclaré qu'en voulant devenir indépendant, le Québec risque de se trouver entraîné dans un

des impératifs purement internes. Dans l'état actuel des choses, le Canada a perdu cette liberté d'action qui lui est permis de se prémunir en toute indépendance contre les revers de l'extérieur.

Un récent sondage a démontré que 71 p.c. de l'électorat québécois a rejeté le séparatisme et, à en croire certains indices encourageants, "le chapitre du séparatisme canadien sera définitivement clos" par le nouveau gouvernement Trudeau, à Ottawa.

A propos de séparatisme

Quoiqu'il en soit, toute province canadienne qui tenterait de rompre et d'agir séparément, se retrouverait dans une situation beaucoup plus difficile. Le séparatisme, loin d'ouvrir la voie à la liberté économique, invite la domination étrangère. Il en coûtera cher au Québec de vouloir s'affranchir des "chaînes dorées" d'Ottawa.

On exagère, dit-il, l'importance du séparatisme au Québec. Le parti de l'Union nationale qui est au pouvoir, et le parti libéral qui est dans l'opposition, ont rejeté cette voie et il est peu probable qu'aucun d'eux veuille commettre un "suicide politique".

Depuis quelques années, certains Canadiens étaient plus sûrs que Sir Wilfrid Laurier avant raison de dire que le 20e siècle appartenait au Canada. M. McLaughlin est de ceux qui croient qu'il avait raison — car il pense que non seulement le 20e siècle, mais aussi une bonne partie du 21e appartiennent au Canada.

La ville de Pte-aux-Trembles mise en tutelle

MONTREAL (PC) — La ville de Pointe-aux-Trembles a été déclarée en tutelle par une décision du juge en chef adjoint George S. Chailles, de la Cour supérieure.

Le tribunal accueille la requête de la Commission municipale de Québec et ordonne que Pointe-aux-Trembles soit assujettie immédiatement au contrôle de cette commission après que l'on a eu étudié la preuve présentée devant la Commission d'enquête sur l'administration de cette ville.

Le jugement relate qu'une enquête est actuellement en cours sur l'administration de Pointe-aux-Trembles pour la période du 1er janvier 1963 au 17 juin 1968, que le juge Georges H. Long, de la Cour provinciale, ainsi que M. Christian Fontaine, comptable agréé, membre de la Commission municipale de Québec, ont été désignés pour faire enquête.

Abus de confiance

Le bill 4, qui a reçu la sanction royale le 7 mars 1968 a ajouté à la loi de la Commission municipale les articles 45a et 45b qui prévoient que, si, au cours d'une enquête faite par la Commission, on constate des faits qui donnent des raisons sérieuses de croire qu'il y a eu malversation, abus de confiance ou autre inconduite de la part d'un membre du conseil ou d'un officier de la municipalité, la Commission des affaires municipales peut présenter à un juge de la Cour supérieure une requête pour faire ordonner que la municipalité soit assujettie au contrôle de la Commission.



(Téléphoto PA)

TON THAT THIEN, MINISTRE de l'Information du Sud-Vietnam a déclaré, au cours d'une conférence de presse tenue à Saigon, que si les Etats-Unis redébutaient les négociations dans le but de

retablir la paix au Sud-Vietnam, son gouvernement reconnaîtrait aucune entente qui serait alors établie par les deux parties aux négociations de Paris.



BUREAU DOUBLE, COMMODE A 4 TIROIRS, LIT ORDINAIRE. 3 morceaux

\$138⁰⁰

Léger supplément pour bureau triple et commode à 5 tiroirs.

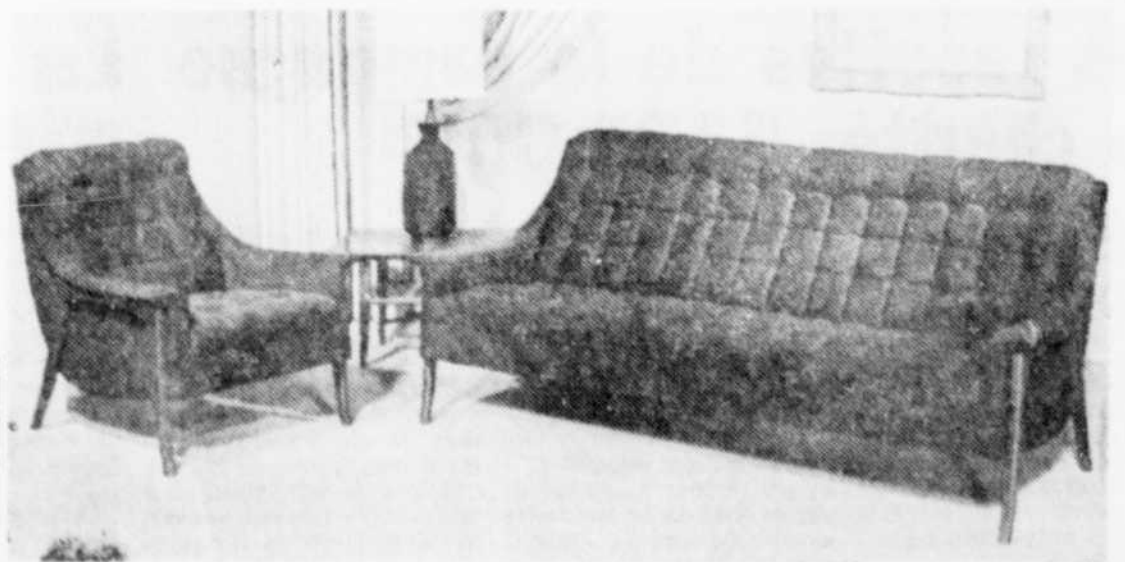


dans la paroisse St-François d'Assise

2029 St-François-Xavier (coin William)

Seul membre de la chaîne PRESTIGE à Trois-Rivières

LIVRAISON DANS TOUTE LA PROVINCE ENTREPOSAGE GRATUIT



NOUVEAU MODELE Mobilier de salon Construction solide 2 morceaux

Spécial \$189⁰⁰



SUR CETTE PHOTO, le professeur Michel Croteau ainsi que quelques élèves lors d'un cours de natation.

A la commission scolaire régionale Carignan

Cours de natation au programme régulier d'éducation physique

SOREL (L.B.) — La Commission scolaire régionale Carignan offre, cette année, pour les classes secondaires I et II, des cours de natation intégrés au programme régulier d'éducation physique. Ces cours seront sanctionnés à leur terme par des examens de la Société canadienne de la Croix-Rouge, secteur aquatique, lesquels permettront aux élèves d'obtenir les grades de juvénile à senior, selon le cas.

Les programmes dispensés à ces cours sont sous la responsabilité des professeurs d'éducation physique et sont répartis en deux rythmes. Le premier rythme mène aux examens juvéniles et le second rythme, aux grades ultérieurs.

L'intégration d'une telle discipline au programme régulier d'éducation physique constitue un apport très sensible à la formation tant physique que sportive de la jeunesse étudiante. De plus, les moins de sécurité aquatique ouvriront sûrement des horizons nouveaux en permettant à une foule de jeunes l'accès au monde des activités aquatiques.

fréquenteront la piscine intérieure de la ville de Tracy. Ce programme de natation relève du chef de groupe en éducation physique à la Commission scolaire régionale Carignan, M. Robert Tranchemontagne.

A la morgue Rousseau de Nicolet

Enquête du coroner sur la mort de Jean-Aimé Proulx

NICOLET (R.L.) — L'enquête du coroner en vue de déterminer les circonstances exactes qui ont entouré la mort de M. Jean-Aimé Proulx, 24 ans, de Baie-du-Febvre, se déroulera jeudi soir, le 14 novembre, à la morgue J. N. Rousseau et Frère Luce de Nicolet, à 20 heures.

L'enquête sera présidée par le docteur Yvon Thibodeau, de St-Grégoire, coroner du district de Nicolet. Plusieurs personnes seront appelées à faire connaître leur version des faits entourant ce tragique accident.

La victime, Jean-Aimé Proulx de Baie-du-Febvre, a succombé à ses multiples blessures à l'hôpital Christ-Roi de Nicolet, peu de temps après son admission. La victime s'est infligé ses blessures mortelles lorsque l'automobile qu'il conduisait est entrée en collision avec un tracteur de ferme, conduit par le jeune Jean-Marc Lemire, 15 ans, de Baie-du-Febvre également. La tragédie s'est produite sur la route 2, à Nicolet-Sud.

Les agents du détachement de Nicolet, de la Sûreté provinciale du Québec, sous les ordres du caporal Jean-Marc Lavoie, seront appelés à donner leur version des faits survenus le soir du 7 octobre dernier.

Le Dr Michaud conférencier

Ouverture de la semaine de sobriété à Sorel

SOREL (L.B.) — L'Association Lacordaire du diocèse de Saint-Hyacinthe a inauguré dimanche, sa grande semaine de la sobriété, dont le président d'honneur est Mgr Albert Sanschagrin, évêque de Saint-Hyacinthe.

Le thème de cette campagne annuelle est "Sobriété, lecture de progrès". Cette semaine est une campagne annuelle d'information populaire organisée par l'Association Lacordaire du Canada dans le but d'attirer l'attention du public sur les dangers de la consommation des boissons alcooliques et sur les méfaits de la modération, soit par l'abstinence totale.

Pour marquer l'inauguration de cette semaine de la sobriété, le comité diocésain Lacordaire a organisé un souper-casérisse avec comme conférencier, le Dr Laurent Michaud, assistant-médecin à la Clinique de Réhabilitation de Joliette. Le Dr Michaud a parlé du nouveau phénomène des drogues au Québec.

Les recettes de la campagne de charité: \$131,000

SOREL (L.B.) — La campagne 1968 de la Fédération des Œuvres de charité du diocèse de Saint-Hyacinthe a atteint 65 pour cent de son objectif de \$202,000 après cinq semaines d'activités.

Les recettes de cette 13e campagne s'établissent à \$131,423,74, montant qui se répartit comme suit: \$83,679,39 de la section des dons individuels et \$47,744,35 provenant de la section des corporations.

Le secteur des dons individuels comprend les résultats de 95 paroisses, dont 62 ont donné des résultats complets, sur un total de 107 paroisses. Dix-sept paroisses ont atteint ou dépassé leur objectif. Parmi ces dernières, il faut signaler le succès remporté par les paroisses de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Damase et Adamsville. Aussi la sollicitation auprès des employés a rapporté la somme de \$5,079,74.

Le secteur des corporations a vu ses recettes progresser de plus de \$6,000 durant la dernière semaine. Ce secteur a atteint 61 pour cent de son objectif. Aucune des quatre divisions n'a complété son travail. Sur le plan des commerces et industries, seule la région industrielle de Marieville a terminé sa campagne.

En recettes, la souscription de ce jour, a souligné le trésorier de la campagne, M. Jean-Paul Beaudry, est sensiblement inférieure à la campagne 1967 à la même période. Le phénomène a noter cette année si situe au niveau de la rentrée des rapports dans les deux secteurs: paroisses et corporations. Ce retard à compléter la sollicitation et à produire des résultats pourrait influencer l'issue de la campagne et les responsables ne conservent pas cet enthousiasme du début. Les dirigeants de la campagne 1968 invitent les responsables à s'acquitter consciencieusement de leurs tâches et ce, dans les prochains jours.

Début de saison à Plessisville

Les Jeunesses Musicales présentent un concert

PLESSISVILLE (G.A.B.) — C'est jeudi soir, 14 novembre, que débute la saison des concerts Jeunesses musicales du Canada, section de Plessisville. L'artiste au programme pour ce premier concert de la saison 1968-69 est Mlle Jacqueline Martel, soprano-colocaturate. Elle sera accompagnée de Dorothee Weldon, harpiste.

La présidente des J. M. de Plessisville, Mme Simon Laroche, a conclu des ententes avec la direction du Cinéma Plessis pour que les deux premiers concerts de la saison soient donnés à cet endroit. Scene appropriée, sièges confortables, tout se prête admirablement bien pour les concerts des Jeunesses Musicales du Canada.

Nouveau programme de formation scolaire

Promotion par matière aux cours pour les adultes

SOREL (L.B.) — Le Service de l'éducation permanente du territoire de la Commission scolaire régionale Carignan fait profiter, depuis l'ouverture des classes, les adultes de la région d'un nouveau programme de formation scolaire de niveau secondaire, caractérisé par un choix de matières générales, professionnelles et culturelles et la possibilité de progresser selon le rendement personnel dans chaque matière. Ce programme sera appliqué progressive-

ment dans une trentaine de commissions scolaires régionales du Québec.

Le programme a été conçu par la direction générale de l'éducation permanente au ministère de l'Éducation en fonction des besoins, des aspirations et du rôle des adultes dans une société en constante évolution. La méthodologie et les manuels diffèrent de ceux qui sont utilisés par les jeunes d'âge scolaire mais sont cependant équivalents.

D'abord expérimenté par la Commission des écoles catholiques de Montréal en 1965, avec l'introduction de la promotion

La Croix-Rouge veut que l'envoi des deux avions soit retardé

OTTAWA (P.C.) — La Croix-Rouge internationale au Nigeria a demandé au Canada de surseoir "quelques jours" à l'envoi des deux avions de transport du type Caribou qui doivent assurer, à Lagos, le transport des secourus, a annoncé lundi le ministre des Affaires extérieures,

Vendredi, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, avait annoncé aux Communes que des Caribou seraient envoyés pour l'opération de secourus au Nigeria, à la place des Hercules, mais qu'il leur faudrait probablement quelque deux semaines pour arriver au Nigeria.

Le même jour, le ministère de la Défense annonçait que les nouveaux appareils seraient prêts à décoller lundi ou mardi. Il leur faudrait une semaine à neuf jours pour atteindre Lagos, car ils volent à une vitesse de 180 milles à l'heure et doivent faire le plein d'essence tous les 1,000 milles.

C'est parce que les Hercules sont beaucoup trop lourds pour les pistes d'atterrissage du Nigeria qu'on leur substitue les Caribou dans l'opération de secourus. En effet, ces derniers peuvent transporter une charge de 3 à 2 tonnes, alors que les Hercules peuvent transporter 22 tonnes.

par matière, ce programme a ensuite été modifié et appliqué dans 12 commissions scolaires en 1967-68, bénéficiant ainsi à quelque 75,000 adultes, l'an dernier. Le programme a été complètement restructuré et est essentiellement composé de "monographies" qui comprennent, en proportions variables mais précises et déterminées, des concentrations de formation de base (langues, mathématiques et sciences) et des concentrations de matières professionnelles selon l'option prise par l'élève. Les modifications apportées à ce programme permettront ainsi d'intégrer des cours de langues secondes et des cours de recyclage.

Chaque "monographie" aura ses exigences d'entrée, son propre ensemble de cours ou vue d'une spécialisation, une orientation spécifique conduisant à l'obtention d'un certificat et offrant des débouchés sur d'autres cours de perfectionnement.

Le nouveau programme s'adressera graduellement à tous les adultes et couvrira tous les degrés de la 1ère année jusqu'au niveau collégial. Un nombre limité de commissions scolaires de la province se sont engagées dans ce renouveau pédagogique cette année. Les adultes du territoire de la Commission scolaire régionale Carignan bénéficieront désormais de cet avantage, comme le souligne le directeur général des écoles, M. Réal Bertrand.

Les sections et les années-degrés traditionnelles seront abolies et toutes les matières offertes dans différents cours seront accessibles à chaque élève. L'enseignement sera axé sur la personne pour lui permettre de se choisir un programme convenant à ses aptitudes et à ses besoins réels.

Chaque élève pourra progresser selon son rendement dans chaque matière. La promotion se fera par matière, ce qui évitera à l'adulte de perdre son temps dans une matière qu'il peut maîtriser plus rapidement que ses compagnons ou bien de le faire passer trop vite sur une matière qu'il ne peut assimiler.

à la même vitesse que ses voisins. L'élève n'aura donc plus à doubler son année s'il n'a échoué que dans une matière; il reprendra alors seulement le cours dans lequel il a raté l'examen.

Le nouveau programme conduira vers des études plus avancées ou immédiatement au monde du travail, selon les besoins ou les aspirations des adultes.

En plus de procurer des connaissances générales et professionnelles, le programme offrira des matières socio-culturelles. En effet, l'adulte se verra offrir certaines matières optionnelles en économie, langue seconde, musique, philosophie, psychologie, relations humaines, sciences politiques et autres.

Les adultes passeront des examens après avoir complété un nombre déterminé d'heures d'enseignement dans chaque matière et les résultats, mémorisés par le service de mécanique, seront compilés au dossier cumulatif de l'élève.

La Commission scolaire régionale Carignan a confié la responsabilité de ces cours de natation au professeur Michel Croteau, qui sera aidé des professeurs d'éducation physique attachés aux différentes écoles qui

La rencontre mensuelle avait lieu à Nicolet

Les membres du club d'Administration industrielle à l'usine Henri Vallières

VICTORIAVILLE (R.L.) — Les membres du Club d'Administration Industrielle des Bois-Francis viennent de se réunir, comme ils le font à tous les mois. La rencontre a eu lieu cette fois à l'hôtel Chambertin de Nicolet et était sous la présidence de M. Camille Morissette de Laurierville.

Chambertin, les membres du club d'Administration Industrielle ont accepté l'invitation du gérant des ventes et du surintendant de l'entreprise Henri Vallières, de visiter cette industrie qui se spécialise dans la fabrication de meubles. Tous ont fort apprécié cette visite industrielle et en sont gre à la compagnie Henri Vallières.

Prochaine activité

La prochaine activité du Club d'Administration Industrielle des Bois-Francis est prévue pour les 5 et 12 décembre. Le groupe des Bois-Francis visitera alors l'entreprise Vilas de Cowansville. On sait que Vilas se spécialise dans la fabrication de meubles du style colonial.



LE DOCTEUR GILLES PICHE D'ARTHABASKA prononçait cette semaine une intéressante conférence devant les membres du club Richelieu de Victoriaville. Le docteur Piché traita du bon conditionnement physique des adultes et des exercices oxygénables. Sur la photo, entourant le conférencier, ce sont de gauche à droite, le gouverneur Jean-Paul Marcoux, le président Claude Pinard et le nouveau président de la Banque Royale de Victoriaville, M. Duquette, un nouveau Richelieu qui prononçait cette semaine la conférence-clair.

Le Dr Piché au club Richelieu de Victoriaville

Blessés dans des accidents à St-David et à St-Sylvere

ST-DAVID (L.B.) — Un résident de Drummondville a été transporté à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville, à la suite d'une collision frontale entre un camion et une automobile, survenue sur la route 22, à St-David d'Yamaska, à deux milles et demi au sud de la route Marie-Victorin. Le blessé M. Armand Allard, 42 ans du 69 rue Notre-Dame à Drummondville, souffrirait de douleurs au dos et aux mains.

A St-Sylvere

ST-SYLVÈRE (D.N.C.) — Un accident s'est produit ces jours derniers, à un mille du village, alors que deux voitures sont entrées en collision. Les voitures étaient conduites par MM. Claude Deshaies de cette localité et Gaston Proulx de Ste-Gréville. Douze passagers prenaient place dans les voitures.

L'ambulance de Robert Richard de St-Sylvere et celle de Gaston Gaudet de Ste-Gréville ont transporté les blessés à l'hôpital du Christ-Roi de Nicolet.

Le docteur Liberté de St-Célestin a donné les premiers soins aux blessés.

Des exercices physiques quotidiens sont d'une grande utilité aux adultes

VICTORIAVILLE (R.L.) — Paciant devant les membres du club Richelieu de Victoriaville, le docteur Gilles Piché a peccé d'une thérapeutique à peccé en ce qu'il a pu apporter de bénéfices à la santé physique de l'adulte.

Le docteur Piché s'excusa en premier lieu de ne pas être un spécialiste en médecine sportive, en ajoutant toutefois qu'au Canada il n'y avait pratiquement pas de médecins qui s'intéressaient exclusivement à cette spécialité.

Le conférencier expliqua les buts de son exposé en disant qu'il voulait insuffler à ses confrères Richelieu un désir de se vaincre et aussi de donner de bons exemples à leurs enfants, en s'astreignant à des exercices

physiques quotidiens, parfois difficiles à pratiquer. Dans le monde moderne où nous nous débattions, le docteur Piché illustra que les seuls exercices que l'adulte effectue souvent, sont une course pour rattraper l'autobus, un sprint en direction du bar, ou vers le frigidaire, entre deux commerciaux de télévision. Pour l'avocat, le seul exercice physique consistera souvent à se promener devant le juge, en attendant une cause.

Si vous êtes un type inactif, obèse, qui fumez beaucoup, qui mangez beaucoup et ne voulez pas vous causer plus de problèmes, le seul conseil que j'ai à vous donner est de prendre une bonne police d'assurance chez le Richelieu, Jean-Paul Marcoux vous attend. "Ce dernier est entrepreneur de pompes funèbres.

Le docteur Gilles Piché déclara que son épouse et lui-même effectuaient de la course à pied et des exercices physiques quotidiens et qu'il croyait qu'il était de son devoir de médecin de communiquer les bons effets de cette activité.

Prolongement de la rue Ste-Thérèse

SOREL (L.B.) — Les travaux de prolongement de la rue Ste-Thérèse, à partir de la rue St-André jusqu'aux limites de la paroisse de Contrecoeur, sont presque entièrement terminés. En effet, le parachèvement de ces travaux est complété à 90 pour cent.

Le conseil municipal du village de Contrecoeur, lors de sa dernière assemblée régulière, s'est montré pleinement satisfait de ces travaux exécutés par l'entrepreneur Guy Plante.

Soulignons que depuis le début de ces travaux, deux cent cinquante progrès ont été soumis au conseil municipal de Contrecoeur. Le premier de \$15,917,33, et le second de \$2,473,37.

La motivation

Pour que les adultes se décident à faire des exercices physiques, il faut trouver une motivation. La meilleure motivation est un programme qu'on se fixe à suivre.

Le docteur Piché a mentionné que les professeurs d'éducation physique ne demandaient pas mieux qu'un réveil s'accomplisse et qu'ils étaient disposés à suggérer des programmes aux adultes qui le désirent.

Citant des exemples démontrant que l'exercice physique est salutaire, le docteur Piché mentionna qu'il connaissait un médecin de Toronto qui obligeait ses patients à faire de la course à pied à tous les jours.

Un dixième anniversaire d'apostolat

SOREL (L.B.) — Pour souligner le dixième anniversaire de l'apostolat des Sœurs de Saint-Joseph au Brésil, une soirée, sous la présidence de Mgr Albert Sanschagrin, évêque de Saint-Hyacinthe, a groupé mardi soir les parents et amis et bienfaiteurs des missionnaires du diocèse, actuellement en obédience, ainsi que les anciens missionnaires revenus au pays. Mgr Sanschagrin a relayé quelques traits de son récent voyage en Amérique latine et des dispositions ont illustré son récit.

Les Sœurs de Saint-Joseph se sont établies au Brésil le 26 octobre 1958, afin de collaborer à l'oeuvre missionnaire des prêtres du diocèse de Saint-Hyacinthe. L'équipe des religieuses compte maintenant dix canadiennes et dix Brésiliennes.